

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d’Abitibi-Ouest**

16 décembre 2020

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du Conseil, mercredi le 16 décembre 2020, à 19 h 15, formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Réal Rancourt et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{me} la conseillère Priscillia Lefebvre

Étaient absents MM le maire Pierre Godbout, M. le conseiller Claude Laroche et M^{me} la conseillère Diana Bruneau

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l’assemblée.

Le maire suppléant, M. Réal Rancourt, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

Conformément à l’article 153 du Code municipal, l’avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

2020-12-191 Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit adopté.

2020-12-192 Programme d’aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Priscillia Lefebvre, appuyée par Vital Carrier, il est et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Poularies approuve les dépenses d'un montant de 24 987.03\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-12-193 Nouvelles recommandations Covid-19

Suite aux nouvelles recommandations du Ministre Legault, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé à la population dans la semaine du 3 au 9 janvier 2021. Le personnel de bureau est autorisé à être présent au bureau afin d'assurer le bon fonctionnement de la municipalité.

2020-12-194 Lumière camion de pompier

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter la dépense pour l'achat et l'installation d'une lumière LED pour le camion du service des incendies, la dépense est autorisée jusqu'à un maximum de 214.07 \$ avant taxes à part l'installation.

2020-12-195 Révision budgétaire 2020 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la révision budgétaire 2020 de l'Office municipal d'habitation. Cette révision mentionne une diminution de la contribution de la municipalité de Poularies de 53 \$.

2019-12-196 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire suppléant _____ Sec.-très./dir. gén. _____

Je, M. Réal Rancourt, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.